

DU NOUVEAU DANS LES CONSIGNES DE TRI !

Dès le 1^{er} juillet, sur votre commune, vous pourrez trier tous les emballages et les papiers sans exception !

En effet, les habitants du Territoire du Pays d'Aix vont rejoindre prochainement les français qui trient déjà tous les emballages plastiques (Extension des Consignes de Tri). Dans ces territoires déjà concernés par les extensions des consignes de tri est simplifié et les tonnages recyclés ont évolué de manière significative.

Une vraie révolution dans votre quotidien !

La simplification du geste de tri consiste à **permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac jaune ou la colonne de tri jaune** et de développer le recyclage des **emballages en plastique** qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : les sachets et sacs, les films de packs d'eau ou de sodas, les pots de yaourt, les barquettes.

En effet jusqu'à maintenant, les consignes de tri pour les **emballages en plastique** se limitaient aux bouteilles et flacons.

En France, en 2020, plus de 60% des bouteilles et flacons en plastique sont triés et recyclés pour être transformés en nouveaux flacons ou bouteilles voire en textiles.

Au niveau du Territoire du Pays d'Aix, en 2020 plus de 1 000 tonnes d'emballages en plastique (PET et PEHD) ont été collectées et valorisées. Ce sont de nouveaux produits créés et des bénéfices environnementaux importants. Le geste de tri est désormais acquis par les habitants et le recyclage bien développé en France avec une filière efficace en France et en Europe.

A partir du 1^{er} juillet, vous pourrez déposer dans votre bac de tri jaune ou colonne jaune tous vos emballages ménagers en plastique sans distinction: bouteilles et flacons mais aussi pots de yaourt, barquettes de fruits, sachets de produits congelés, sacs et films plastique...

Cette simplification du tri va **contribuer à systématiser et développer le geste de tri sur le Territoire du Pays d'Aix (déjà plus de 20 000 tonnes recyclées par an) et à lever les doutes.**

Les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt, etc.... constituaient les erreurs de tri les plus fréquentes, même chez les bons trieurs. En simplifiant les consignes des emballages en plastique, on permet aux habitants de ne plus se poser de question.

Ce nouveau geste de tri est déjà une habitude pour les habitants de 4 communes du Territoire depuis plusieurs années et a permis de collecter et valoriser environ 7 tonnes de plastique supplémentaire par an.

Que deviennent les nouveaux plastiques triés ?

Les pots, les barquettes, les films et sachets en plastique triés par les habitants sont très majoritairement recyclés en France et en Europe.

Les Centres de Tri se modernisent, les filières de recyclage évoluent, il est maintenant possible de trier plus et plus simplement.

La mise en œuvre de la valorisation de ces nouveaux emballages est une évolution notable sur le tri. Elle s'accompagnera en **juin et septembre d'une communication générale sur le tri sélectif et sa simplification**, tant sur les produits qu'il est possible de valoriser que sur l'organisation du service de collecte avec :

- Des colonnes vertes pour tous les emballages en verre
- Des bacs et des colonnes jaunes pour tous les autres emballages recyclables, y compris les papiers/journaux et cartons. (Les colonnes bleues seront petit à petit remplacées par des jaunes.)
- Des déchèteries permettant l'évacuation, le tri et le recyclage des déchets verts, gravats, encombrants, Déchets d'Équipement Électrique et Electronique, ...
- Et enfin pour ce qui ne peut être recyclé, des bacs et/ou colonnes pour les ordures ménagères.

Concernant les collectes sélectives en bacs et en colonnes. Au total plus de 20 000 tonnes par an de plastiques, papiers, cartons, briques, canettes acier et aluminium, emballages en verre sont collectés sur notre Territoire.

Chaque année grâce aux services de collecte sélective et plus de 150 000 tonnes grâce aux services en déchèterie dont plus de 80% sont valorisés.

Si vous avez besoin de changer votre bac de tri ou pour toute autre question sur le tri des déchets, vous pouvez contacter le 04 42 91 49 00.

Continuez et faites le bon geste !